

## 18.—Taux bruts de la nuptialité en certains pays en ces dernières années.

Pays ou province.	Année.	Taux par 1,000 habitants.	Pays ou province.	Année.	Taux brut par 1,000 habitants.
Ukraine.....	1929	11.3	Manitoba.....	1933	6.7
Bulgarie.....	1932	9.6	Suède.....	1932	6.7
Roumanie.....	1932	9.5	Chili.....	1932	6.6
Tchécoslovaquie.....	1932	8.6	Queensland.....	1932	6.6
Union Sud-Africaine (blancs).....	1932	8.3	Victoria.....	1932	6.5
Pologne.....	1932	8.3	Italie.....	1932	6.4
Hongrie.....	1932	8.1	Ontario.....	1933	6.4
Allemagne.....	1932	7.9	Nouvelle-Ecosse.....	1933	6.3
Etats-Unis.....	1932	7.9	Finlande.....	1932	6.2
Danemark.....	1932	7.8	Norvège.....	1932	6.2
Estonie.....	1932	7.8	Australie méridionale.....	1932	6.2
Japon.....	1932	7.8	Costa Rica.....	1932	6.1
Lettonie.....	1932	7.8	Islande.....	1932	6.1
Suisse.....	1932	7.8	<b>Canada.....</b>	<b>1933</b>	<b>6.0</b>
Belgique.....	1932	7.6	Grèce.....	1932	6.0
Angleterre et Pays de Galles.....	1932	7.6	Nouveau-Brunswick.....	1933	6.0
France.....	1932	7.5	Colombie Britannique.....	1933	5.7
Espagne.....	1931	7.4	Saskatchewan.....	1933	5.6
Iles Britanniques.....	1932	7.3	Irlande du Nord.....	1932	5.5
Alberta.....	1933	7.1	Terre-Neuve.....	1932	5.4
Nouvelle Galles du Sud.....	1932	6.9	Ile du Prince-Edouard.....	1933	5.4
Australie occidentale.....	1932	6.9	Québec.....	1933	5.2
Pays-Bas.....	1932	6.8	Uruguay.....	1932	5.1
Nouvelle-Zélande.....	1932	6.8	Ceylan.....	1932	4.9
Ecosse.....	1932	6.8	Etat libre d'Irlande.....	1932	4.4
Tasmanie.....	1932	6.8	Jamaïque.....	1932	3.7
Australie.....	1932	6.7	Salvador.....	1932	3.0
Autriche.....	1932	6.7	Panama.....	1931	2.1

## Sous-section 2.—Divorces.

Pendant bon nombre d'années après la Confédération le nombre de divorces accordés en Canada est resté très bas. Il était de 13 en 1883, la première année à atteindre la dizaine, et en 1903 il était de 21, ce qui dépassait tous les précédents. Plus tard le nombre de divorces augmenta plus rapidement, et en 1909 on en constata 51 et en 1913, la dernière année d'avant-guerre, 60. Tout de même ce chiffre était encore inférieur à un par mille mariages contractés au Canada au cours de ces années.

La guerre a eu pour effet un accroissement rapide du nombre de divorces au Canada, ce qui est attribuable aux effets psychologiques de la période de guerre et aux longues séparations entre époux pendant que les hommes étaient à l'armée. Il faut aussi considérer que le divorce a été rendu plus facile à la suite d'une décision du Conseil Privé d'Angleterre que les divorces peuvent être accordés par les tribunaux des Provinces des Prairies à partir de 1918, de sorte que depuis cette date l'Ontario et le Québec sont restés les seules provinces où il fallait demander une loi spéciale du Parlement pour rompre les liens du mariage. Cependant, en 1930 une loi du parlement fédéral (20-21 Geo. V, c. 14) a donné à la Cour Suprême d'Ontario juridiction dans les causes de divorce.

Ces différentes raisons ont contribué à produire la récente augmentation dans le nombre de divorces au Canada qui a monté de 114 en 1918 à 875 en 1930, ces chiffres étant ceux de décrets définitifs qui seuls constituent le divorce proprement dit. En 1931, le nombre de divorces avait baissé à 692, diminution due dans une